

4TA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2026
4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026
25 E 26 DI GHJUGNU DI U 2026
25 ET 26 JUIN 2026

2026/E4/028

**REPONSE DE MADAME LAUDA GUIDICELLI-SBRAGGIA
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME SANTA DUVAL AU NOM DU
GROUPE « UN SOFFIU NOVU »**

OBJET : Port de signe religieux dans les EPLE

Madame la conseillère,

Vous interrogez le Président du Conseil exécutif sur un sujet qui relève d'abord, vous l'avez rappelé, de la compétence de l'Éducation nationale et aussi des chefs d'établissement.

C'est précisément pour cette raison que nous avons pris soin de vérifier les faits auprès du collège concerné. Il ressort de ces échanges que l'enseignante a engagé un dialogue répété avec l'élève avant de saisir sa hiérarchie face à un refus de respecter la règle et à une remise en cause de son autorité.

Cette démarche correspond exactement à la procédure prévue. Nous ne sommes donc pas dans une interprétation excessive de la loi, mais bien dans l'application du cadre posé par celle-ci en 2004, qui opère une distinction claire entre les signes ostensibles et les signes discrets.

Je souhaite rappeler un point essentiel.

Les signes religieux ne sont pas interdits en tant que tels, ils sont autorisés dès lors qu'ils demeurent discrets. Ce principe de 2004 est systématiquement repris dans le règlement intérieur, porté à la connaissance de l'ensemble des familles et remis à l'élève à chaque rentrée scolaire.

Cet équilibre est donc connu de tous et formalisé dans chaque établissement.

Depuis 2013, l'affichage de la Charte de la laïcité vient d'ailleurs en renforcer la portée. J'ajoute aussi un élément souvent méconnu : les parents signent eux-mêmes cette charte, attestant ainsi en avoir pris connaissance et adhéré à ce cadre commun.

Voyez-vous, la laïcité n'est pas, à mon sens, l'effacement des croyances à grands coups d'effaceurs de tableaux, de feutres ou d'éponges de tableaux noirs. La laïcité, c'est un principe

d'une force incroyable. Il dit que dans l'espace public, les signes de croyance ne doivent pas être visibles, car les institutions, les espaces publics ne sont pas religieux.

La laïcité protège chacun dans son droit à croire ou à ne pas croire. Je crois profondément à une laïcité qui soit ouverte et apaisée. Une laïcité qui n'humilie personne, qui ne stigmatise aucune croyance, mais qui permet à chacun de vivre ensemble dans un cadre commun.

Vous dites que l'école n'a pas à apprendre à nos enfants à renier ce qu'ils sont. Évidemment que non, mais l'école applique ce qu'est la laïcité et enseigne à nos enfants des programmes bien chargés dans bien des matières pour en faire des hommes et des femmes libres et éclairés. Parce que l'école a une place particulière dans la société.

C'est le lieu où se forge l'esprit critique, le lieu où l'on apprend à distinguer le savoir, la croyance, l'opinion et le fait. C'est précisément pour cela que la neutralité est renforcée en son sein.

À l'école, on peut apprendre le fait religieux, comprendre les religions, leur histoire, leur place dans les civilisations.

Elle doit transmettre des connaissances, des savoirs scientifiques avérés, afin que chaque enfant puisse construire librement sa pensée.

Cette laïcité apaisée permet justement que les croyances personnelles ne soient jamais mises en concurrence avec les savoirs que l'école doit transmettre pour remplir pleinement sa mission.

Ce qui doit nous alerter, en revanche, ce sont les réactions disproportionnées qu'a suscitées cet épisode.

Un fait isolé, amplifié sur les réseaux sociaux et qui peut fragiliser à la fois élèves et enseignants.

Permettez-moi donc d'avoir un mot de soutien pour l'équipe éducative. Aujourd'hui, nos enseignants exercent une mission essentielle, souvent exigeante, et ils doivent pouvoir expliquer sereinement les règles qui s'appliquent à tous.

Vous proposez que la Collectivité de Corse diffuse ou affiche la circulaire de 2004 en début d'année scolaire. Je ne trouve pas cela nécessaire. Il appartient à chaque chef d'établissement de le décider dans le respect du cadre normatif et légal.

Permettez-moi enfin d'ajouter un élément de cohérence. Votre président de groupe est lui-même chef d'établissement. Il connaît parfaitement ces règles et les applique quotidiennement.

Il peut, s'il le souhaite, contribuer utilement à rappeler cet équilibre au sein de votre groupe et apaiser les inquiétudes qui peuvent naître de situations individuelles, parfois mal comprises.

Au-delà de ce cas précis, une conviction doit nous rassembler. La laïcité demeure une protection, une protection de la liberté de conscience, une protection de l'égalité entre les citoyens, et surtout une protection des enfants qui doivent pouvoir grandir et évoluer dans un cadre apaisé et respectueux de chacun.

A scola hè dinò un locu induve i zitelli trovanu prutezzione. È ghjè u duveru di l'adulti di fà chì sti suggeriti, certe volte di pulemica più ch'altr'affare, ùn ci entrenu.

À ringraziavvi !